

Séance ordinaire du conseil municipal du 8 mai 2023 à 19 h 30



PAUL GERMAIN

pgermain@ville.prevast.qc.ca
450 224-8888, poste 6239



JOEY LECKMAN

District 1 : Secteurs Bon Air,
Canadiana et Domaine
Laurentien
jleckman@ville.prevast.qc.ca
450 224-8888, poste 6301



PIER-LUC LAURIN

District 2 : Secteurs Les
Clos-Prévostois
plaurin@ville.prevast.qc.ca
450 224-8888, poste 6302



MICHEL MORIN

District 3 : Secteurs des
Pins, Mozart et des
Patriarches
mmorin@ville.prevast.qc.ca
450 224-8888, poste 6303



MICHÈLE GUAY

District 4 : Secteurs historique
et PSL
mguay@ville.prevast.qc.ca
450 224-8888, poste 6304



SARA DUPRAS

District 5 : Secteurs
des Chansonniers, Brosseau
et Joseph
sdupras@ville.prevast.qc.ca
450 224-8888, poste 6305

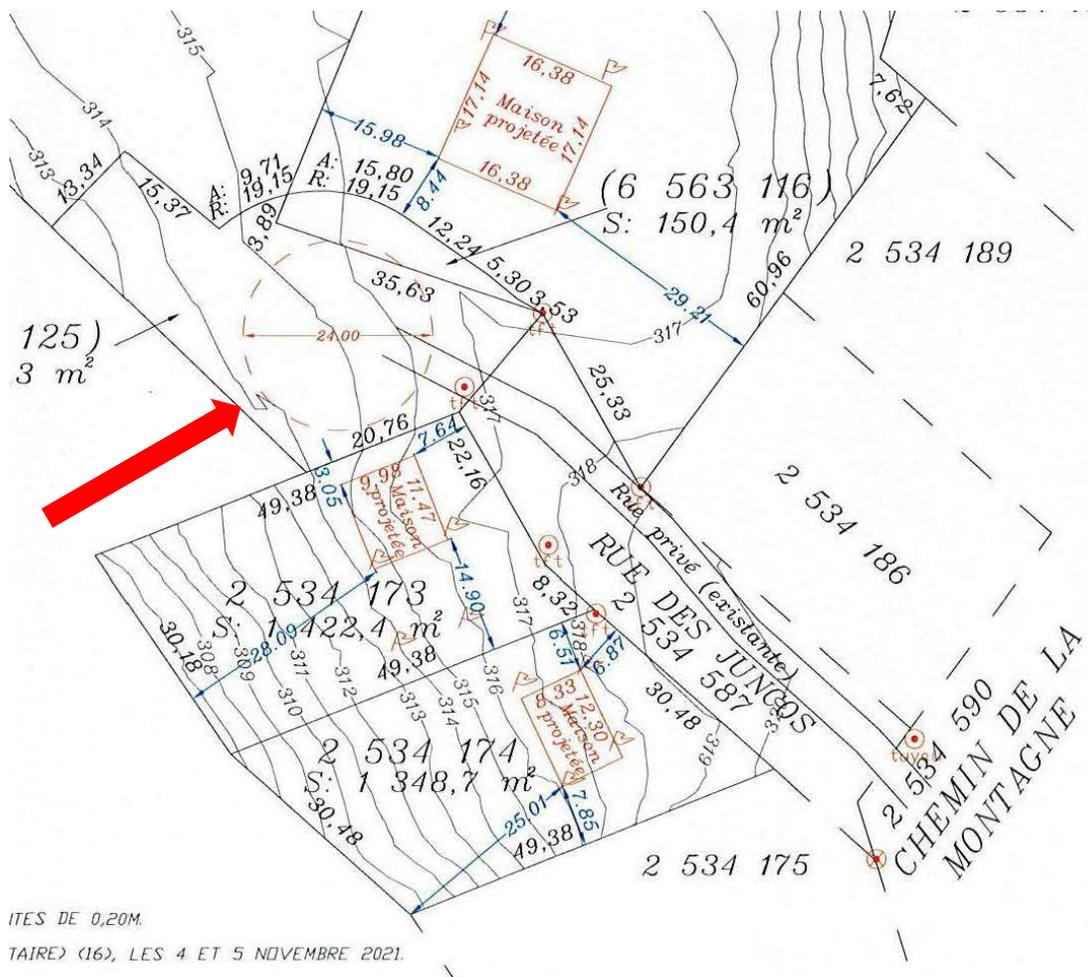


PIERRE DAIGNEAULT

District 6 : Secteurs des
Lacs Écho, René et Renaud
pdaigneault@ville.prevast.qc.ca
450 224-8888, poste 6306

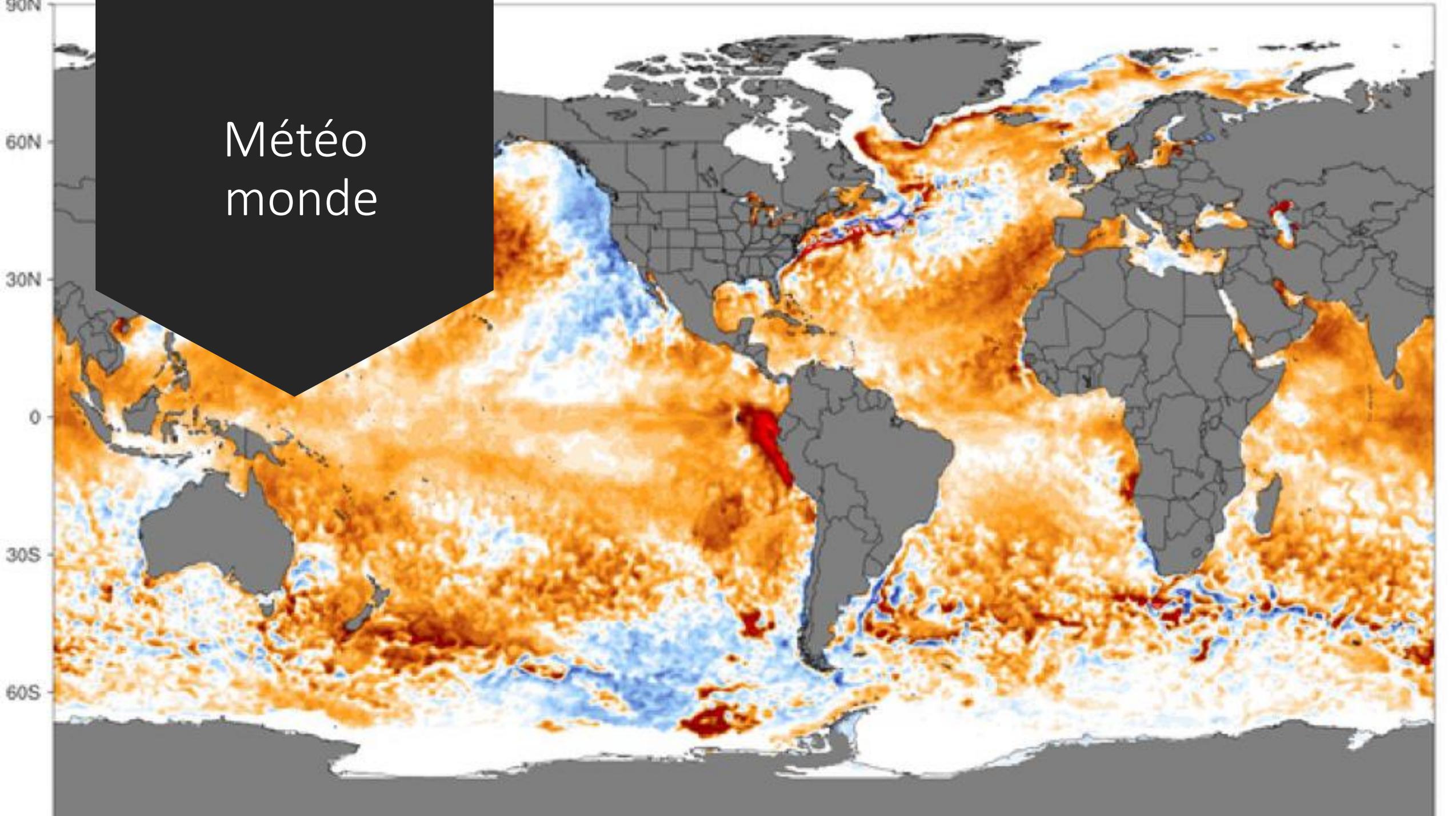
Dérogation pendant cette séance

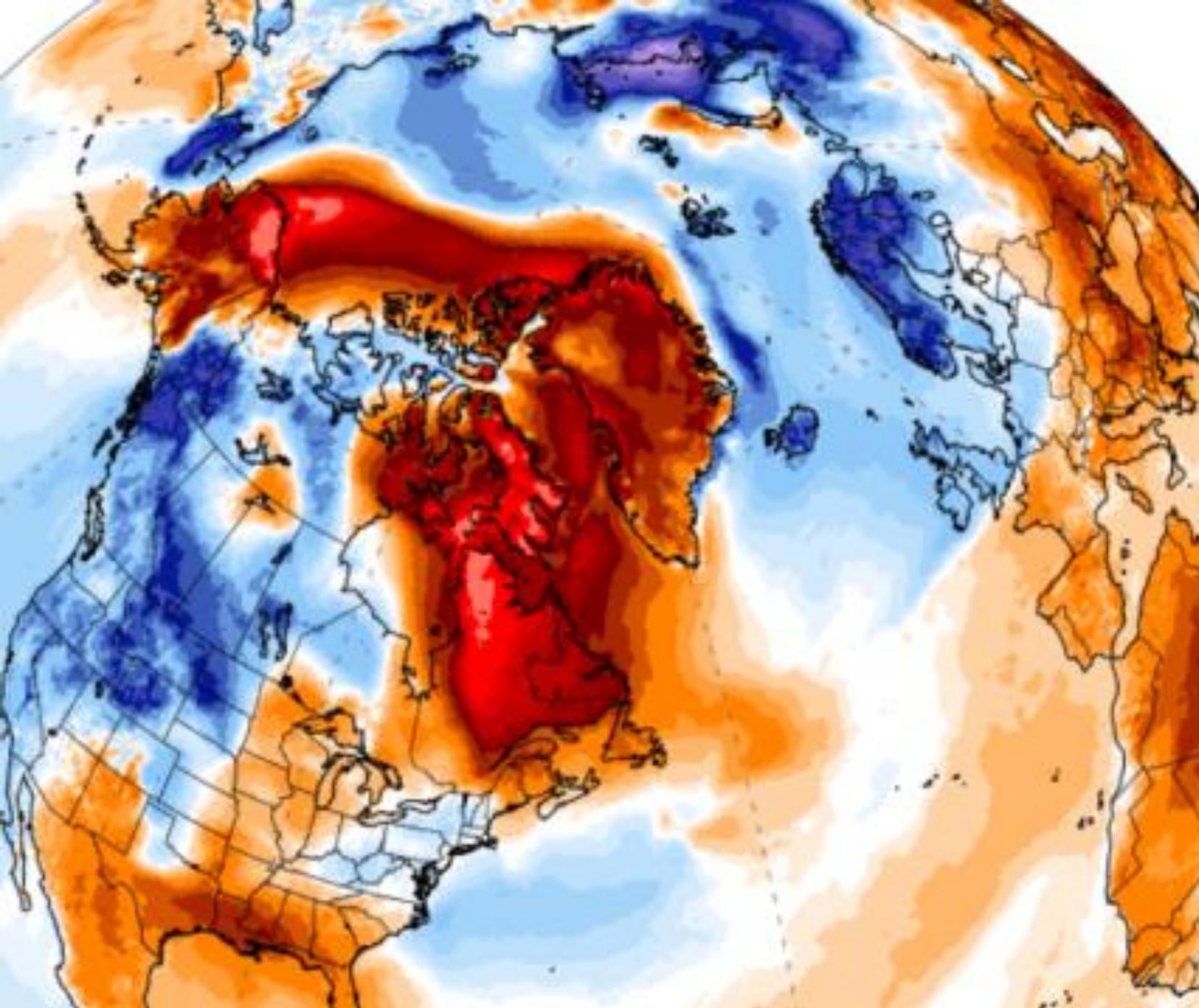
10.2 – Demande de dérogation mineure numéro DM-2023-0039 visant le diamètre de l'empreinte d'un cercle de virage – Propriété sise sur un lot vacant situé sur la rue des Juncos (Lot 2 534 578 du cadastre du Québec)



1.3 Suivi des dossiers de la MRC de La Rivière-du-Nord et des divers organismes

Météo monde





32

En mars 2023, les températures enregistrées au Groenland sont entre 15 et 30 degrés au-dessus des normales saisonnières. En avril, il fait 40 degrés Celcius en Espagne.

-10

Règlement décarbonation

Règlement sur la décarbonation des bâtiments

S'applique  aux appareils de chauffage des bâtiments

LÉGENDE

-  Combustibles fossiles
ex.: pétrole, mazout, propane, méthane, gaz naturel
-  Combustibles solides
ex.: bois, granules, charbon

À compter du 31 décembre 2023



L'interdiction d'appareils

alimentés par des combustibles fossiles s'applique :

- à l'installation dans une nouvelle construction
- au remplacement d'un équipement existant
- à l'installation dans un bâtiment existant

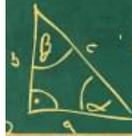


L'utilisation d'appareils

alimentés par des combustibles solides n'est pas interdite, sauf en cas d'avertissements de smog

À compter du 31 décembre 2035

L'utilisation des appareils de chauffage alimentés à partir de combustibles fossiles est interdite.



$$\pi \approx 3,1415 \quad \sigma = \sqrt{\frac{\sum (x-m)^2}{n-1}}$$

$h = \sqrt{axb}$

ville.prevast.qc.ca/decarbonation

 Prévost



Cette photo par Auteur inconnu est soumise à la licence [CC BY-NC](#)



PERMIS EN TOUT TEMPS

sauf lors d'épisodes de smog



Permis







Chauffe
terrasse
au gaz

INTERDIT AU 31
DÉCEMBRE 2023

Électrique



Appareils de chauffage aux combustibles fossiles

Interdiction de nouvelles installations

Mazout : le règlement provincial
interdit toute réparation

Gaz : le règlement de Prévost prévoit
l'obligation de changer si la réparation
dépasse 40 % de la valeur de l'appareil.

À partir de 2035, les appareils de plus
de 20 ans devront être remplacés par
de l'électrique.

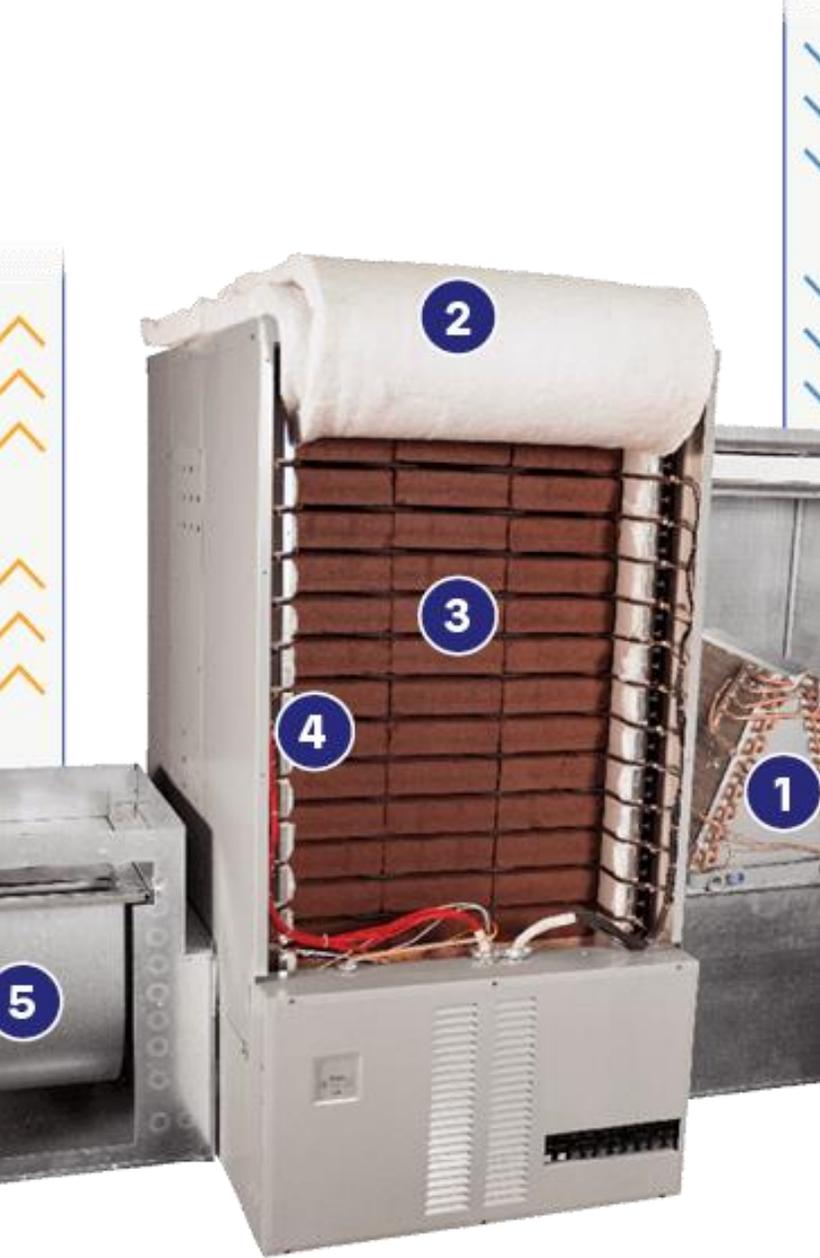


Cette photo par Auteur inconnu est soumise à la licence [CC BY-NC](#)



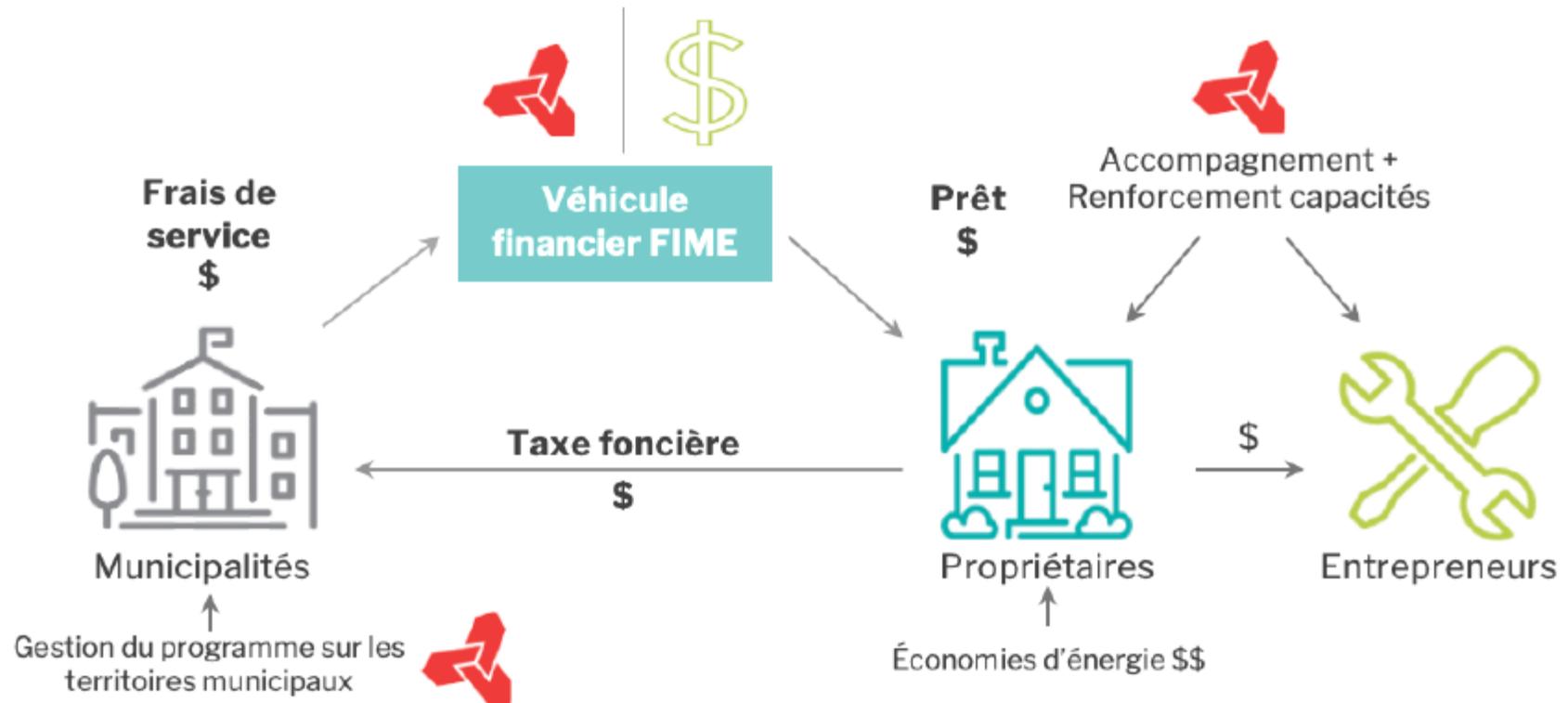
Cette photo par Auteur inconnu est soumise à la licence [CC BY-NC](#)

Nombreuses alternatives



13.1 Programme « JeRénovÉco » - Signification d'intérêt à Écohabitation

La réponse JeRénovÉco





Ville de Prévost
2870, boulevard du Curé-Labelle
Prévost QC J0R 1T0

Téléphone : 450 224-8888, poste 0

Courriel : servicecitoyen@ville.prevost.qc.ca

Site web : www.ville.prevost.qc.ca

Facebook : www.facebook.com/villedeprevost

1.5 Adoption des procès-verbaux depuis la dernière séance ordinaire

Procès-verbaux à adopter

- Séance ordinaire du 11 avril 2023;
- Assemblée de consultation publique du 27 avril 2023; et
- Assemblée de consultation publique du 1^{er} mai 2023.

Période de questions

- Durée : 30 minutes maximum;
- Vous devez vous identifier et indiquer sur quel sujet portera votre question;
- Vous devez vous adresser au maire, en termes polis et ne pas user de langage injurieux ni de propos vexatoires ou diffamatoires;
- Vous devez formuler votre question de manière claire et précise (phrase de type interrogatif);
- Si vous introduisez votre question par un préambule, le faire de manière que celui-ci soit bref et succinct;
- Vous pouvez poser un maximum de deux (2) questions, après quoi le maire peut mettre fin à votre intervention. Vous pourrez bénéficier d'un second tour lorsque toutes les personnes qui désirent intervenir l'auront fait;
- Seules les questions de nature publique sont permises, par opposition à celles d'intérêt privé ne concernant pas les affaires de la Ville.

Articles 30 et 31 du Règlement 784



Ville de Prévost
2870, boulevard du Curé-Labelle
Prévost QC J0R 1T0

Téléphone : 450 224-8888, poste 0

Courriel : servicecitoyen@ville.prevost.qc.ca

Site web : www.ville.prevost.qc.ca

Facebook : www.facebook.com/villedeprevost

Gestion des affaires financières

2.1 Approbation des déboursés et des engagements au 8 mai 2023

Déboursés	
Numéro des chèques	Total des déboursés
60157 à 60375	1 335 859,36 \$

Engagements	
Numéro des bons de commande	Total des engagements
67038 à 67270	414 297,62 \$



Ville de Prévost
2870, boulevard du Curé-Labelle
Prévost QC J0R 1T0

Téléphone : 450 224-8888, poste 0

Courriel : servicecitoyen@ville.prevost.qc.ca

Site web : www.ville.prevost.qc.ca

Facebook : www.facebook.com/villedeprevost

Gestion règlementaire

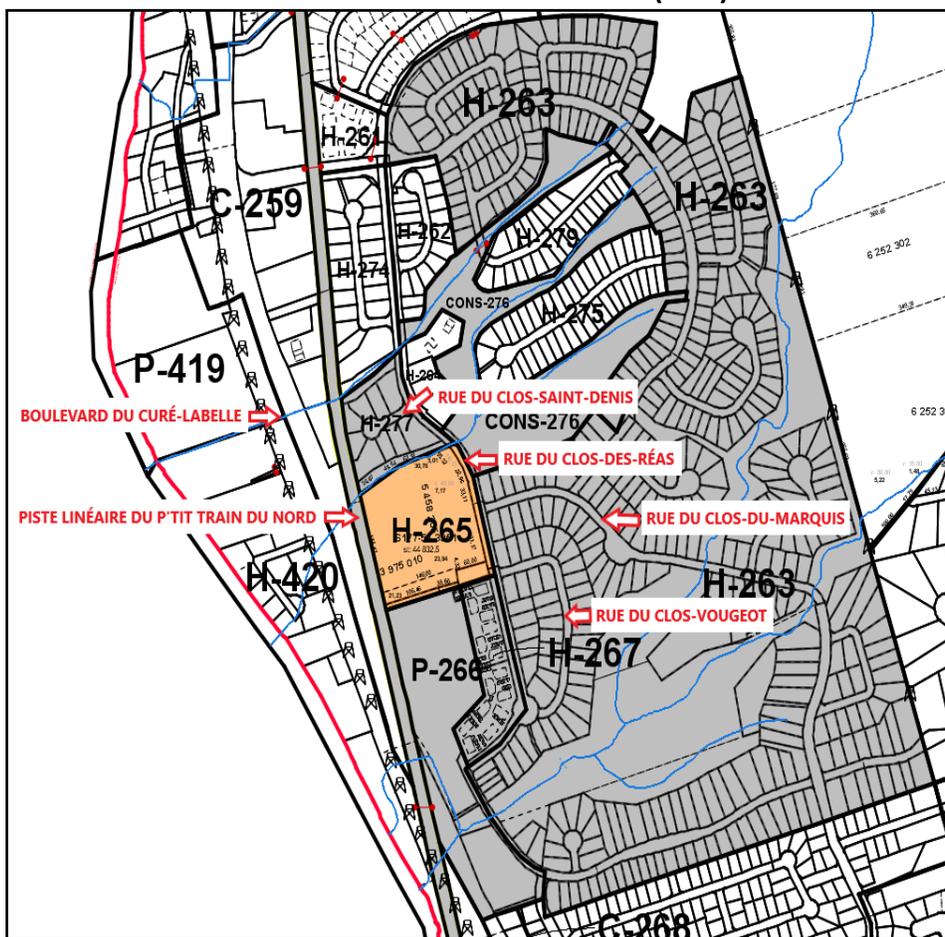
3.1 Dépôt des certificats de la greffière suivant la tenue d'une procédure de registre – Règlements d'emprunt numéro 794-1, 814-1, 823 et 824

- **Règlement 794-1 modifiant le règlement 794 pour y retirer des équipements et ainsi réduire l'emprunt et la dépense**
- **Règlement 814-1 modifiant le règlement 814 afin d'augmenter la dépense et l'emprunt pour la réalisation des travaux**
- **Règlement 823 décrétant une dépense et un emprunt pour l'acquisition d'appareils respiratoires et leurs équipements pour le Service de sécurité incendie**
- **Règlement 824 décrétant l'acquisition des équipements nécessaires aux activités de la Direction des infrastructures et autorisant un emprunt nécessaire à cette fin**

Suivant la tenue des registres les 24 et 25 avril 2023, les règlements 794-1, 814-1, 823 et 824 sont réputés approuvés par les personnes habiles à voter.

Gestion règlementaire

3.2 Adoption – Règlement numéro 601-89 amendant le Règlement de zonage numéro 601 de la Ville de Prévost, tel que déjà amendé, afin d'autoriser l'usage habitation unifamiliale (H1) en mode contigu, d'autoriser l'usage habitation bifamiliale (H2) en mode jumelé, d'autoriser l'usage habitation trifamiliale (H3) en mode isolé et de modifier les spécifications de l'usage habitation multifamiliale (H4) dans la zone H-265



Zone visée : H-265

Zones contiguës : H-263, P-266, H-267, CONS-276, H-277, REC-401



Zone visée



Zones contiguës

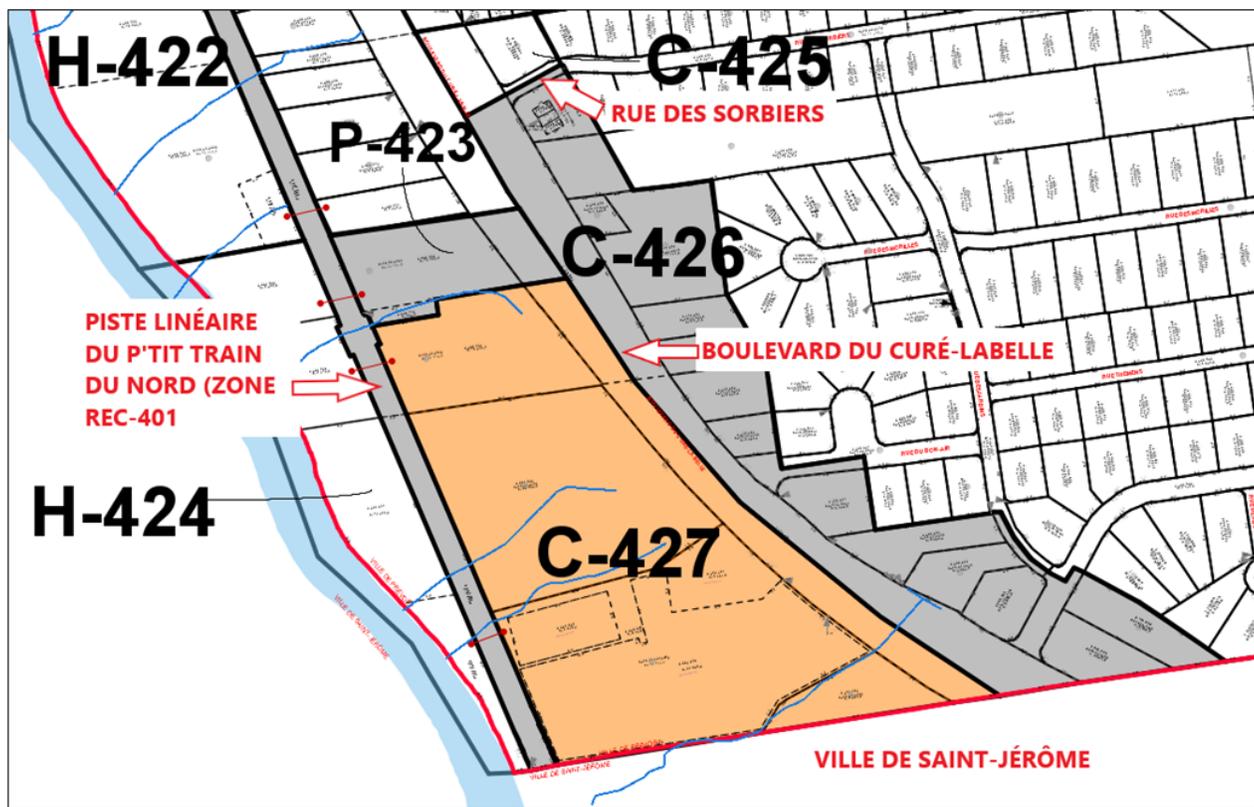
**3.2 Adoption – Règlement
numéro 601-89 amendant le
Règlement de zonage numéro 601
de la Ville de Prévost**

Non officiel



Gestion règlementaire

3.3 Adoption – Second projet de règlement de zonage numéro 601-90 amendant le Règlement de zonage numéro 601 de la Ville de Prévost, tel que déjà amendé, afin d'ajouter et de retirer certains usages dans la zone C-427



Zone visée : C-427

Zones contiguës : REC-401, P-423, C-426 et la limite municipale de la Ville de Saint-Jérôme

	Zone visée
	Zones contiguës

Gestion règlementaire

3.4 Adoption – Règlement 826 concernant la salubrité et l'entretien des immeubles

- Le règlement 826 a pour objet d'édicter des règles relativement à la salubrité et l'entretien des immeubles sur le territoire de la Ville.

Gestion règlementaire

3.5 Adoption – Règlement 827 de régie interne du Comité consultatif du Fonds pour la consommation responsable

- Le règlement 827 a pour objet de constituer le Comité consultatif du Fonds pour la consommation responsable et d'établir les règles de régie interne de ce comité.

Gestion règlementaire

3.6 Adoption – Règlement 828 décrétant un emprunt et des dépenses en immobilisation pour l'acquisition d'une partie du terrain de golf en vue de l'aménagement d'une école secondaire

- Le règlement 828 a pour objet l'acquisition d'un terrain constitué d'une partie du lot 5 578 488 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Terrebonne, en vue de l'aménagement d'une école secondaire.
- Montant de l'emprunt : 3 455 000,00 \$
- Durée de l'emprunt : 40 ans
- Les informations sur la tenue de la procédure d'enregistrement seront transmises par avis public, publié sur le site Internet de la Ville.

Gestion règlementaire

3.7 Adoption – Règlement 829 décrétant un emprunt et des dépenses en immobilisation pour l'acquisition d'une partie du terrain de golf en vue de l'aménagement d'un écoquartier

- Le règlement 829 a pour objet l'acquisition d'un terrain constitué d'une partie du lot 5 578 488 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Terrebonne, en vue de l'aménagement d'un écoquartier.
- Montant de l'emprunt : 2 477 000,00 \$
- Durée de l'emprunt : 40 ans
- Les informations sur la tenue de la procédure d'enregistrement seront transmises par avis public, publié sur le site Internet de la Ville.

Gestion règlementaire

3.8 Adoption – Règlement 831 sur la décarbonation des bâtiments et autres mesures de réduction de gaz à effet de serre

➤ Reporté à une séance subséquente

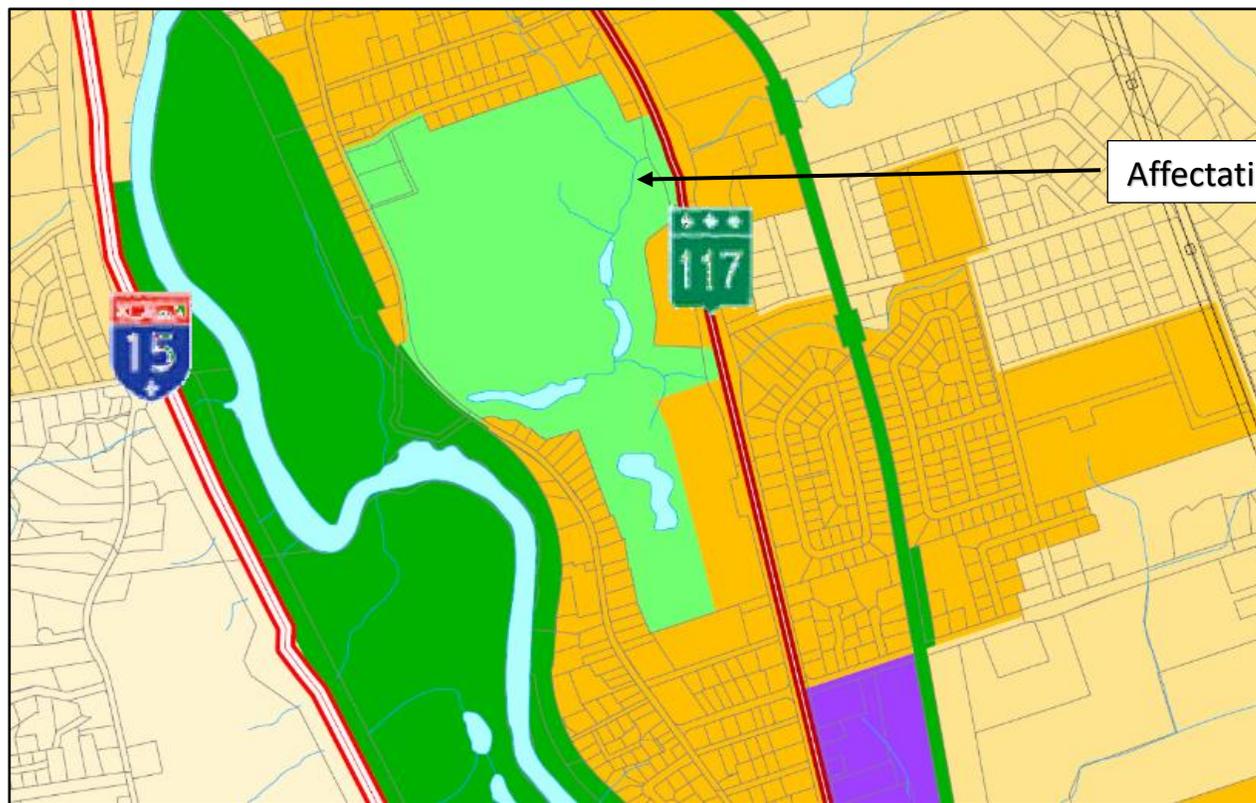
Gestion règlementaire

3.9 Avis de motion et dépôt d'un projet de règlement – Règlement 832 de type parapluie décrétant des travaux de voirie dans certaines rues de la ville et autorisant un emprunt nécessaire à cette fin

- Le règlement 832 est un règlement de type « parapluie » pour des travaux de construction et de réhabilitation de la chaussée, de bordures, de trottoirs en béton, de dos d'ânes et de signalisation dans certaines rues de la ville ainsi que les honoraires professionnels afférant.
- Montant de l'emprunt : 3 000 000,00 \$
- Durée de l'emprunt : 15 ans

Gestion règlementaire

3.10 et 3.11 Avis de motion et Adoption – Projet de règlement numéro 600-6 amendant le règlement sur le plan d'urbanisme numéro 600 de la Ville de Prévost, tel que déjà amendé, afin de remplacer l'affectation « Golf » par l'affectation « Urbaine »



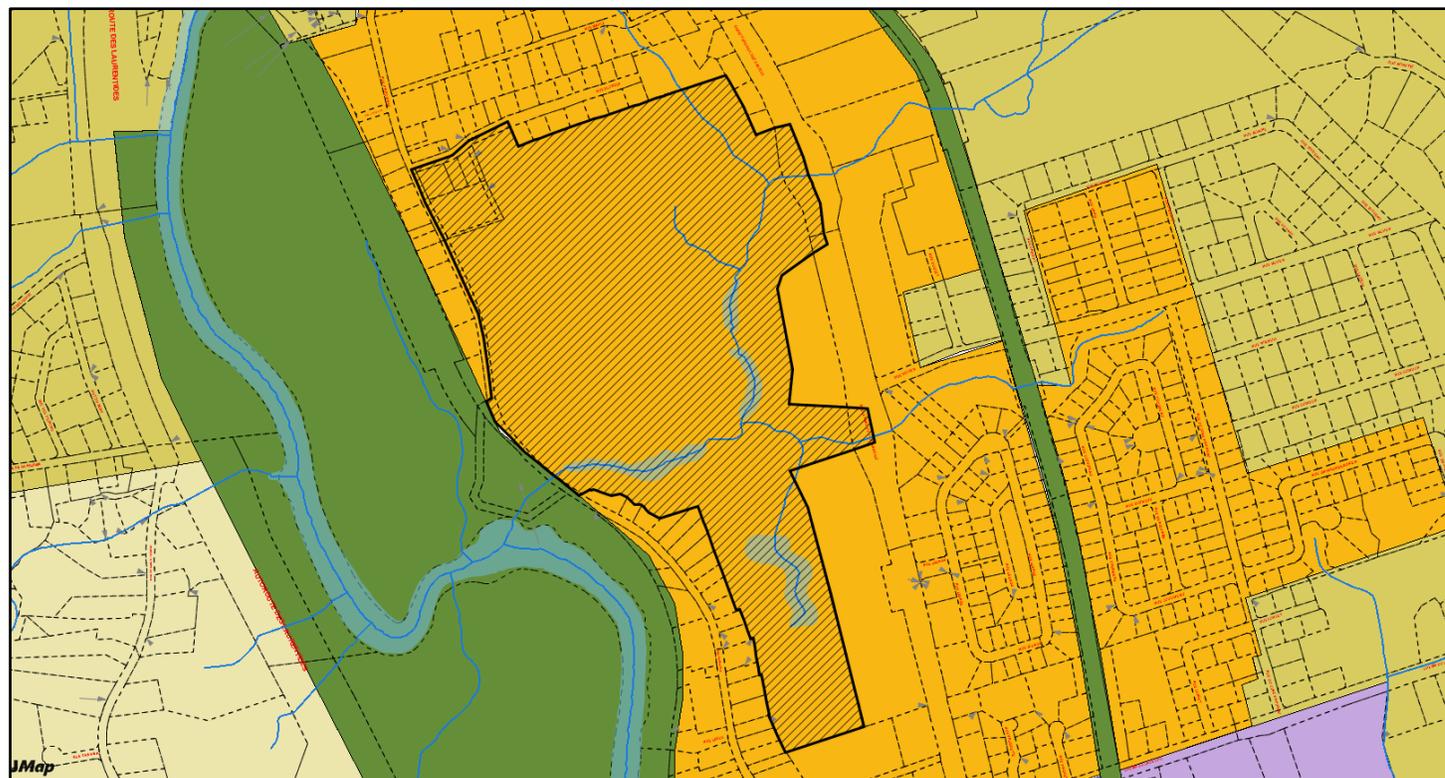
Description

Projet de règlement numéro 600-6

Objet : Remplacer l'affectation « Golf » par l'affectation « Urbaine » afin d'y inclure les lots 3 563 896, 3 563 897, 3 563 898, 5 556 647, 5 556 648, 5 556 649 et 5 578 488 du cadastre du Québec.

Gestion règlementaire

3.10 et 3.11 Avis de motion et Adoption – Projet de règlement numéro 600-6 amendant le règlement sur le plan d'urbanisme numéro 600 de la Ville de Prévost, tel que déjà amendé, afin de remplacer l'affectation « Golf » par l'affectation « Urbaine »



Description

Projet de règlement numéro 600-6

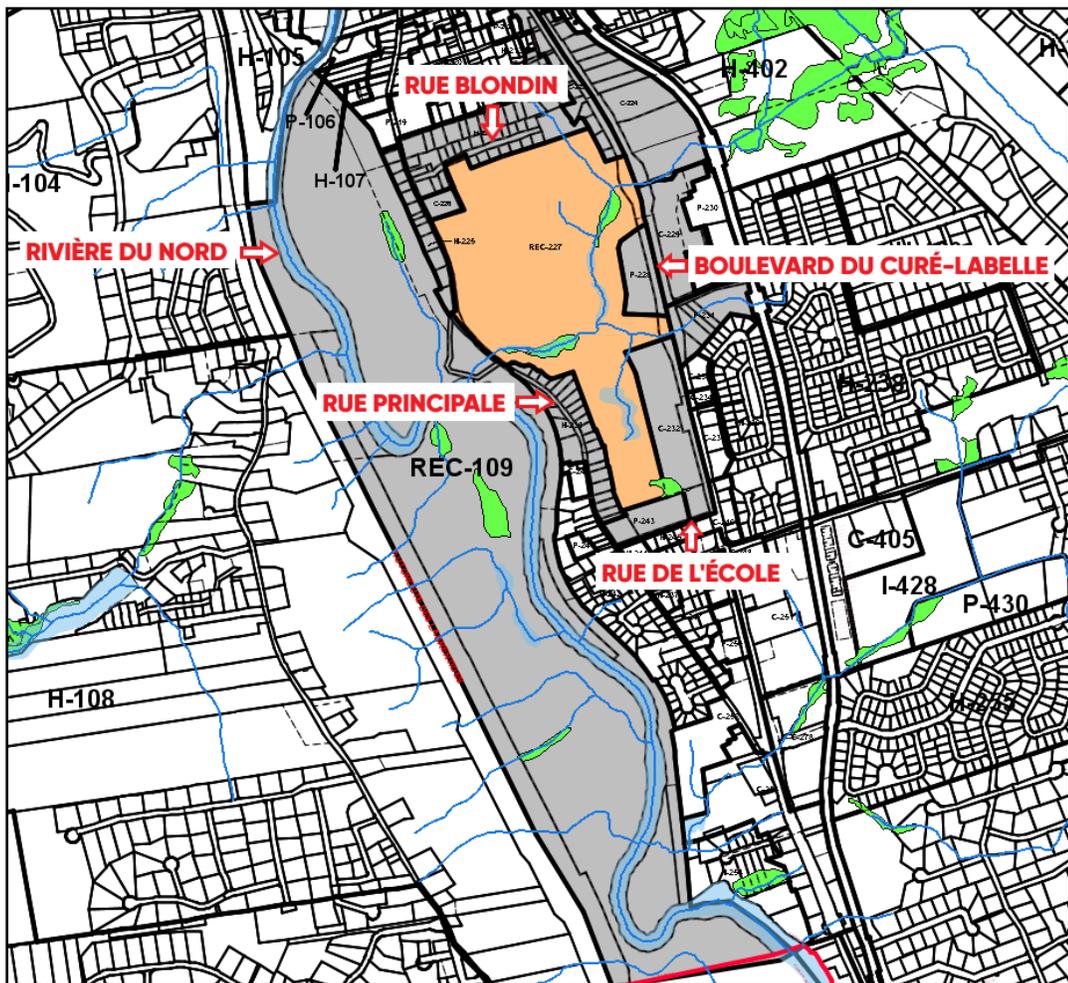
Objet : Remplacer l'affectation « Golf » par l'affectation « Urbaine » afin d'y inclure les lots 3 563 896, 3 563 897, 3 563 898, 5 556 647, 5 556 648, 5 556 649 et 5 578 488 du cadastre du Québec.



Remplacement proposé – Affectation « Urbaine »

Gestion règlementaire

3.12 et 3.13 Avis de motion et Adoption – Projet de règlement numéro 601-91 amendant le Règlement de zonage numéro 601 de la Ville de Prévost, tel que déjà amendé, afin de créer la zone P-285 à même une partie de la zone REC-227 et d'y permettre des usages publics, institutionnels et récréatifs



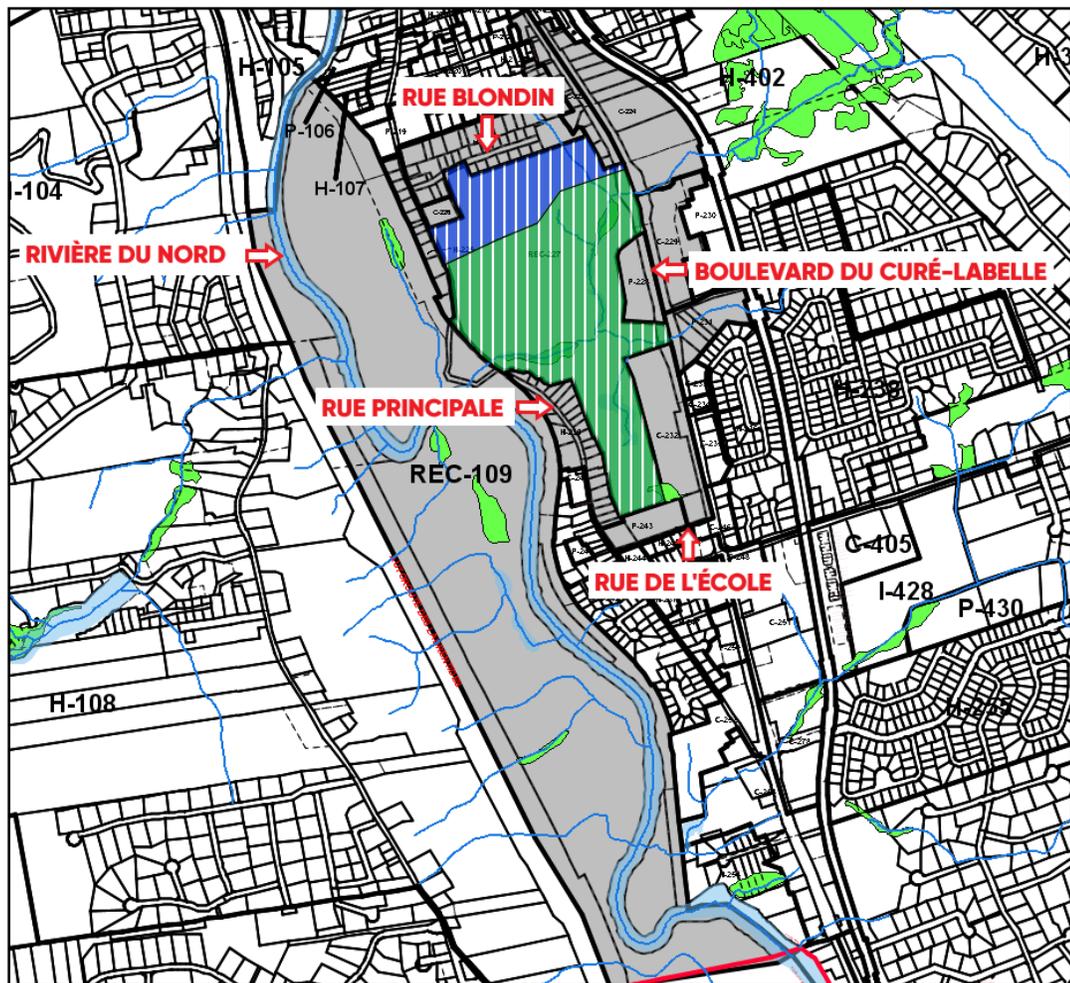
Zone visée : REC-227

Zones contiguës : REC-109, H-222, C-223, C-224, H-225, C-226, P-228, C-229, P-231, C-232, H-239, P-243

	Zone visée
	Zones contiguës

Gestion règlementaire

3.12 et 3.13 Avis de motion et Adoption – Projet de règlement numéro 601-91 amendant le Règlement de zonage numéro 601 de la Ville de Prévost, tel que déjà amendé, afin de créer la zone P-285 à même une partie de la zone REC-227 et d'y permettre des usages publics, institutionnels et récréatifs



Zone visée : REC-227

Zones contiguës : REC-109, H-222, C-223, C-224, H-225, C-226, P-228, C-229, P-231, C-232, H-239, P-243

	Zones contiguës
	Zone REC-227
	Zone P-285 (créée)



Ville de Prévost
2870, boulevard du Curé-Labelle
Prévost QC J0R 1T0

Téléphone : 450 224-8888, poste 0

Courriel : servicecitoyen@ville.prevost.qc.ca

Site web : www.ville.prevost.qc.ca

Facebook : www.facebook.com/villedeprevost

Gestion des affaires juridiques

4.1 Autorisation de signature – Servitude d'écoulement des eaux, de drainage et de passage –
Partie du lot 4 239 707 du cadastre du Québec (secteur rues Charbonneau et Trudel)





Ville de Prévost
2870, boulevard du Curé-Labelle
Prévost QC J0R 1T0

Téléphone : 450 224-8888, poste 0

Courriel : servicecitoyen@ville.prevost.qc.ca

Site web : www.ville.prevost.qc.ca

Facebook : www.facebook.com/villedeprevost

Gestion des contrats

5.2 Achat d'appareils respiratoires et leurs équipements pour le Service de la sécurité incendie – Appel d'offres public INC-SP-2023-09 – Octroi de contrat

Soumissionnaires		Montant sans taxes	Montant avec taxes	Montant corrigé avec taxes
1	Protection incendie CFS Ltée	217 032,66 \$	249 533,31 \$	249 533,30 \$
2	Aréo-Feu Ltée	218 460,00 \$	251 174,39 \$	-

Gestion des contrats

5.3 Géotechnique pour la réfection des ponceaux du ruisseau Marois, le bouclage de l'aqueduc et la réfection des infrastructures sur la rue Principale – Demande de prix ING-DP-2023-24 – Octroi de contrat

	Fournisseurs	Montant sans taxes	Montant avec taxes
1	Qualilab Inspection inc.	40 400,00 \$	46 449,90 \$
2	DEC Enviro (9139-6903 Québec inc.)	56 273,33 \$	64 700,26 \$
3	Solmatech inc.	71 082,38 \$	81 726,97 \$

Gestion des contrats

5.4 Fourniture d'une tondeuse automotrice à faible rayon de braquage – Demande de prix TP-DP-2023-25 – Octroi de contrat

	Fournisseurs	Montant sans taxes	Montant avec taxes
1	Les Produits Turf Care Canada Ltée	13 861,00 \$	15 936,68 \$
2	Tenaquip Limitée	9 879,05 \$	11 358,44 \$
3	Desjardins Sport St-Jérôme	13 315,00 \$	15 308,92 \$
4	Centre agricole J.L.D. Inc.	16 150,00 \$	18 568,46 \$
5	Kanatrak Inc.	19 526,00 \$	22 450,02 \$

Gestion des contrats

5.5 Location d'une pelle sur roues – Demande de prix TP-DP-2023-27 – Octroi de contrat

	Fournisseurs	Montant sans taxes	Montant avec taxes
1	J. René Lafond inc.	34 250,00 \$	39 378,94 \$
2	Centre de location GM inc.	32 500,00 \$	37 366,88 \$
3	Industries Toromont Ltée (Location Battlefield)	Aucune offre de prix reçue	
4	Location Robert et fils inc. (Équipements Robert)	Aucune offre de prix reçue	

Gestion des contrats

5.6 Étude de caractérisation environnementale des sols en place et étude géotechnique exutoire au 941 rue Principale – Demande de prix ING-DP-2023-33 – Octroi de contrat

	Fournisseurs	Montant sans taxes	Montant avec taxes
1	Qualilab Inspection inc.	29 300,00 \$	33 687,68 \$
2	DEC Enviro (9139-6903 Québec inc.)	37 860,00 \$	43 529,54 \$
3	Solmatech inc.	46 200,00 \$	53 118,45 \$
4	Englobe Corp.	Aucune offre de prix reçue	

Gestion des contrats

5.7 Appareil de lignage – Demande de prix TP-DP-2023-39 – Octroi de contrat

	Fournisseurs	Montant sans taxes	Montant avec taxes
1	Sherwin-Williams Paints	10 500,00 \$	12 072,38 \$
2	Équipements Stinson (Québec) inc.	15 891,98 \$	18 772,65 \$

Gestion des contrats

5.8 Achat d'une remorque fermée – Demande de prix TP-DP-2023-40 – Octroi de contrat

	Fournisseurs	Montant sans taxes	Montant avec taxes
1	Les Attaches Éthier inc.	8 411,00 \$	9 670,55 \$
2	Remorques 125 inc.	7 750,73 \$	8 911,41 \$



Ville de Prévost
2870, boulevard du Curé-Labelle
Prévost QC J0R 1T0

Téléphone : 450 224-8888, poste 0

Courriel : servicecitoyen@ville.prevost.qc.ca

Site web : www.ville.prevost.qc.ca

Facebook : www.facebook.com/villedeprevost



Gestion des loisirs, de la culture et de la vie communautaire

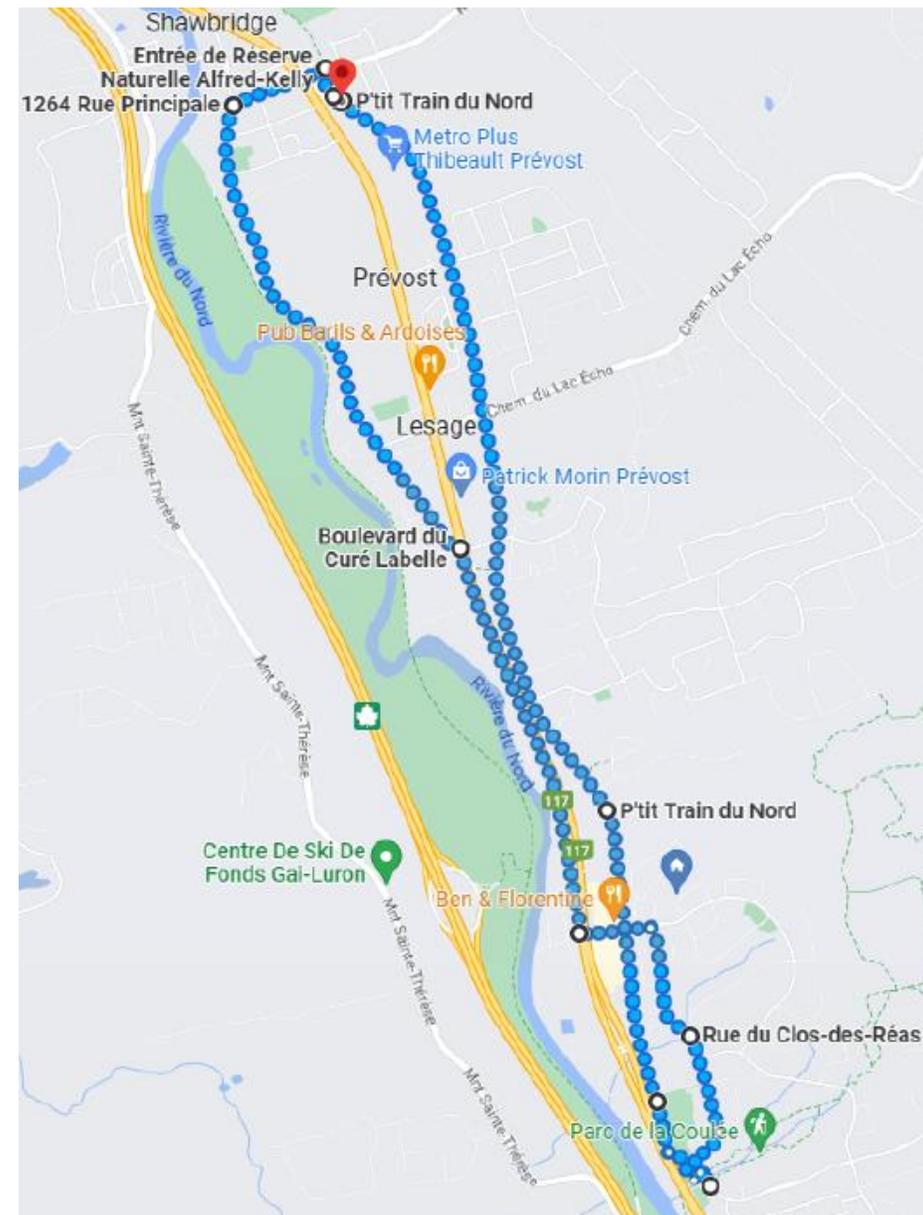
9.2 Autorisation de la tenue de l'événement « Tour du Silence 2023 »

Date de l'événement : Mercredi 17 mai 2023

Heure et lieu de rendez-vous : 18h, Gare de Prévost

Départ : 18h30

Informations : <https://tourdusilencequebec.com/tour-du-silence-de-prevost/>





Ville de Prévost
2870, boulevard du Curé-Labelle
Prévost QC J0R 1T0

Téléphone : 450 224-8888, poste 0

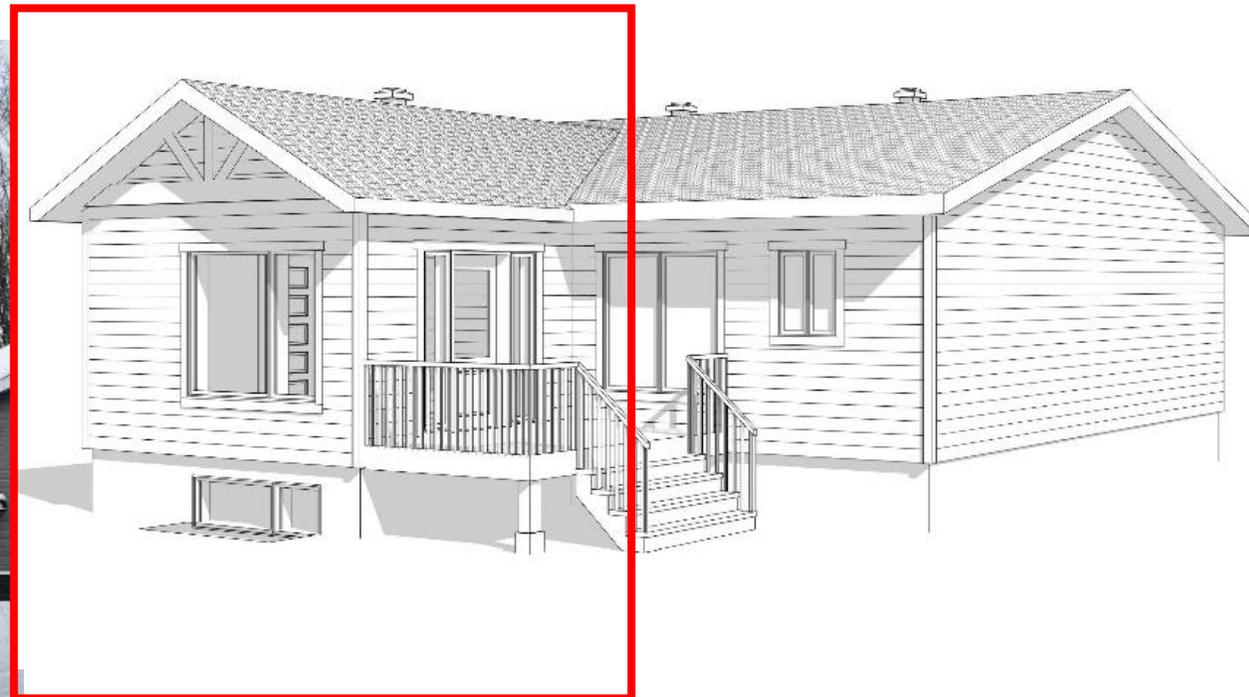
Courriel : servicecitoyen@ville.prevost.qc.ca

Site web : www.ville.prevost.qc.ca

Facebook : www.facebook.com/villedeprevost

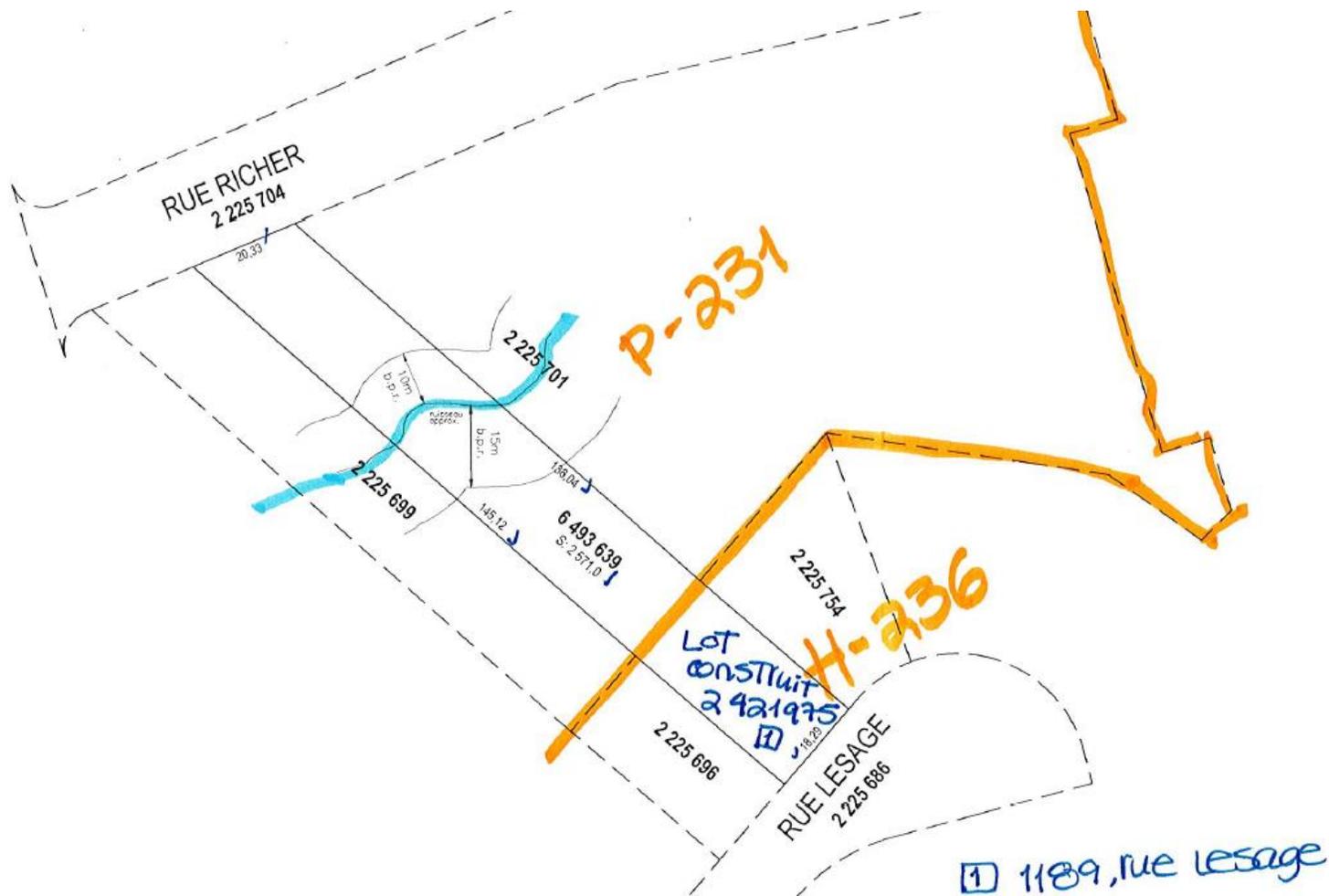
Gestion de l'urbanisme

10.3 Demande de PIA numéro 2023-0036 visant l'agrandissement du bâtiment principal –
Propriété située au 784, rue Blondin (Lot 2 225 386 du cadastre du Québec)



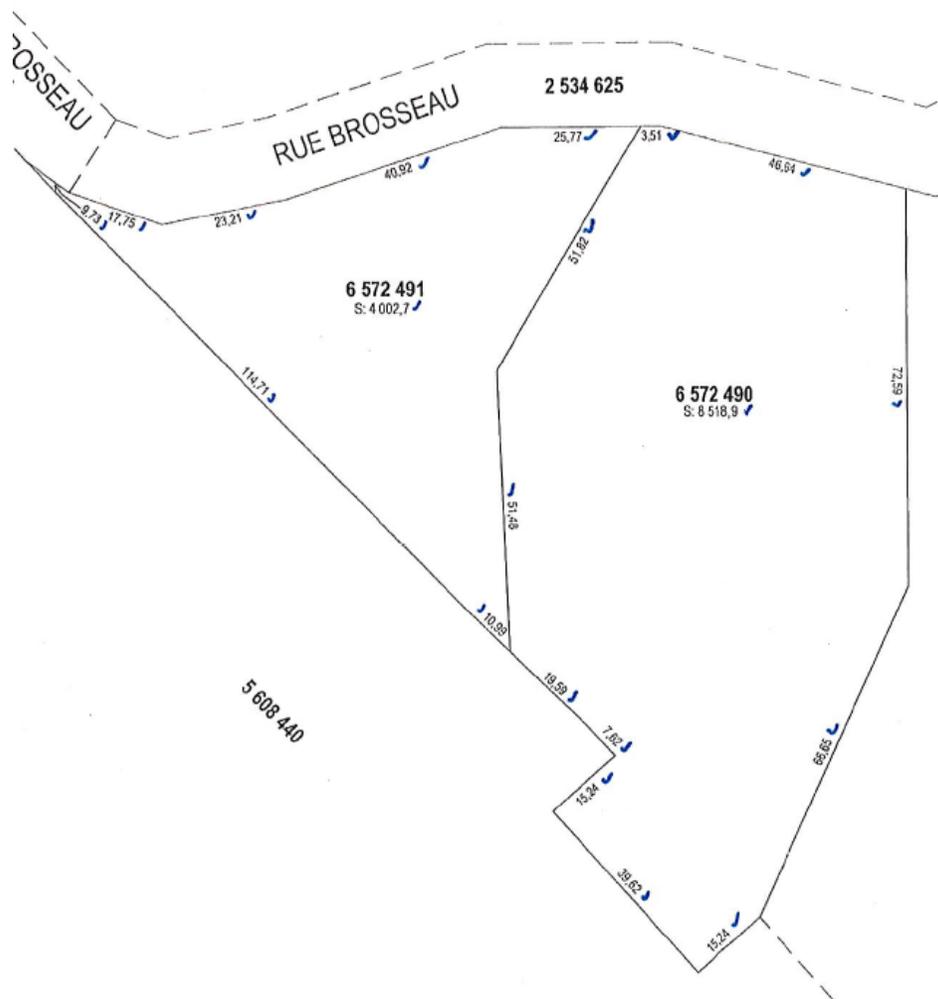
Gestion de l'urbanisme

10.5 Cession aux fins de parc, terrains de jeux et espaces naturels – Demande de permis de lotissement numéro 2022-0004 – Création du lot 6 493 639 du cadastre du Québec – Monsieur Julien Béland-Mainguy



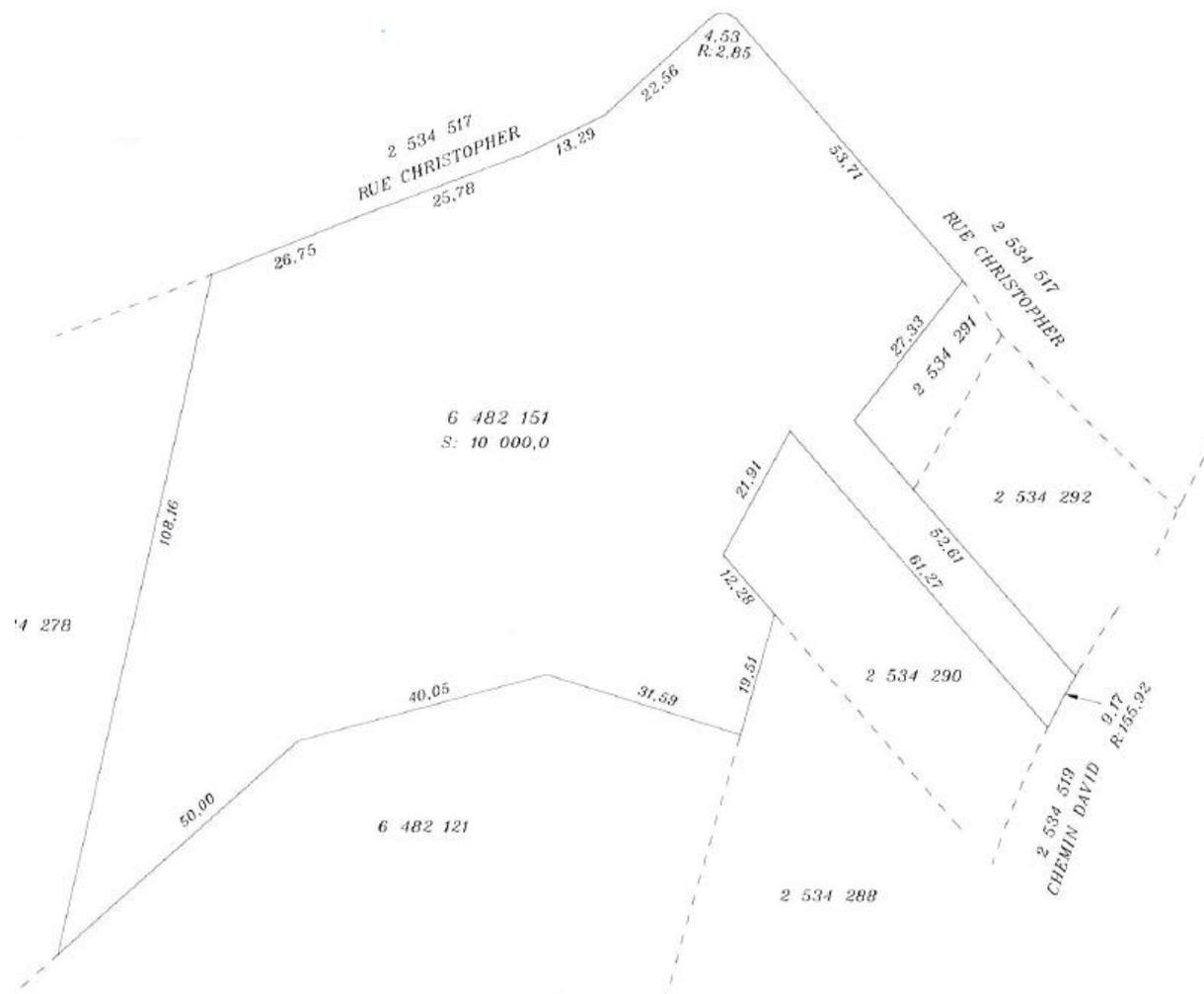
Gestion de l'urbanisme

10.6 Cession aux fins de parcs, terrains de jeux et espaces naturels – Demande de permis de lotissement numéro 2023-0003 – Création des lots 6 572 490 et 6 572 491 du cadastre du Québec – Madame Angélique Papadelias



Gestion de l'urbanisme

10.7 Cession aux fins de parcs, terrains de jeux et espaces naturels – Demande de permis de lotissement numéro 2023-0013 – Création du lot 6 482 151 du cadastre du Québec – Monsieur Denis Girard





Ville de Prévost
2870, boulevard du Curé-Labelle
Prévost QC J0R 1T0

Téléphone : 450 224-8888, poste 0

Courriel : servicecitoyen@ville.prevost.qc.ca

Site web : www.ville.prevost.qc.ca

Facebook : www.facebook.com/villedeprevost

Période de questions

- Durée : 30 minutes maximum;
- Vous devez vous identifier et indiquer sur quel sujet portera votre question;
- Vous devez vous adresser au maire, en termes polis et ne pas user de langage injurieux ni de propos vexatoires ou diffamatoires;
- Vous devez formuler votre question de manière claire et précise (phrase de type interrogatif);
- Si vous introduisez votre question par un préambule, le faire de manière que celui-ci soit bref et succinct;
- Vous pouvez poser un maximum de deux (2) questions, après quoi le maire peut mettre fin à votre intervention. Vous pourrez bénéficier d'un second tour lorsque toutes les personnes qui désirent intervenir l'auront fait;
- Seules les questions de nature publique sont permises, par opposition à celles d'intérêt privé ne concernant pas les affaires de la Ville.

Articles 30 et 31 du Règlement 784



Ville de Prévost
2870, boulevard du Curé-Labelle
Prévost QC J0R 1T0

Téléphone : 450 224-8888, poste 0

Courriel : servicecitoyen@ville.prevost.qc.ca

Site web : www.ville.prevost.qc.ca

Facebook : www.facebook.com/villedeprevost

Prochaine séance du conseil municipal

Lundi 12 juin 2023 à 19 h 30

Bonne fin de soirée !